

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 2 août 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 2 AOÛT 2022 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS, SYLVAIN LA FRANCE, LYNNE LACHAPELLE, MATTHEW ORLANDO, PAUL CHAMBERLAIN, CRAIG GABIE, DAMIEN LAFRENIÈRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER, PIERRE VAILLANCOURT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

1.2 **RAPPORT DU MAIRE**

1.3 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022
- 1.6 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2022
- 1.7 Prélèvements bancaires
- 1.8 Registre des chèques
- 1.9 Liste des comptes fournisseurs
- 1.10 Dépenses du directeur général
- 1.11 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.12 Course Terry Fox - 18 septembre 2022

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Demande de budget supplémentaire – Sinistre chemin Mulligan Ferry
- 2.2 Traverse de piétons - 356 Route 105

3. TRANSPORT

- 3.1

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1 Campagne de financement – Clinique Santé Haute-Gatineau

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole pour des fins autres que l'agriculture – chemin d'accès non-exploité
- 6.2 Clôture mitoyenne

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 PERO - Pôle D'excellence en Récréotourisme en Outaouais
- 7.2 18 000 BTU Climatiseur – pompe à chaleur

8. VARIA

- 8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-08-176

1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

5.1 REPORTÉ A LA SESSION DU MOIS DE SEPTEMBRE

ADOPTÉE

2022-08-177
1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-08-178
1.6

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-08-179
1.7

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De juillet 2022, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	44 522,38 \$
Remises provinciales	12 586,86 \$
Remises fédérales	4 666,54 \$
Remises du Régime de retraite	3 351,00 \$

ADOPTÉE

2022-08-180
1.8

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifier par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de juillet 2022 totalisant un montant de 71 594,53 \$.

ADOPTÉE

2022-08-181
1.9

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifier par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Damien Lafrenière
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de juillet 2022 totalisant un montant de 48 586,95 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

ADOPTÉE

2022-08-182
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (346,36 \$)

2022-08-183
1.11

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Greffier-trésorier et directeur général

2022-08-184
1.12

COURSE – TERRY FOX – 18 SEPTEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Matthew Orlando
Et résolu

QUE le conseil appuie et accueille la course Terry Fox qui aura lieu le dimanche 18 septembre 2022 inscriptions débutant à 10h00 et la course débutant à 11h00 en l'église catholique pour se poursuivre sur la Route 301 et autorise pour les premiers secours et la sécurité l'aide du Service incendies de Kazabazua. Cet événement est une collecte de fonds pour la recherche sur le cancer.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-08-185
2.1

DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - SINISTRE CHEMIN MULLIGAN FERRY

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil autorise la demande de budget supplémentaire au montant de **3 335 \$** concernant le surplus d'honoraires requis pour répondre à toutes les questions sur les demandes environnementales ainsi que pour l'émission d'une nouvelle version de plans et devis qui prend en compte les corrections exigées par le MELCC et MPO.

ADOPTÉE

2022-08-186
2.2

TRAVERSE DE PIÉTONS – 356 ROUTE 105

CONSIDÉRANT QU'une traverse de piéton au 356 Route 105 a pour put d'avertir les automobilistes de ralentir;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette traverse de piétons et d'une signalisation d'une limite de vitesse maximum de 50 km existante;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des piétons est en péril et que la vitesse est excessive à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise l'ajout d'une traverse de piétons pour s'assurer que les conducteurs s'arrêtent à temps et qu'ils respectent la priorité de passage du piéton;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Kazabazua demande au ministère du Transports la possibilité d'ajout d'une traverse de piétons pour s'assurer que les conducteurs s'arrêtent à temps et qu'ils respectent la priorité de passage du piéton au 356 Route 105.

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1

CAMPAGNE DE FINANCEMENT – CLINIQUE SANTÉ HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT qu'une demande de financement reçue à la municipalité en date du 12 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement est pour conserver et développer l'infrastructure dans la MRC;

Considérant que la clinique continue à prospérer grâce à des contributions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par _____, **APPUYÉ** par _____ et résolu;

QUE le conseil contribue à la campagne de financement 2022 pour une aide financière de _____ \$.

REPORTÉE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2022-08-187

6.1

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – CHEMIN D'ACCÈS NON-EXPLOITÉ

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande à être présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par 102662 Canada Inc. pour obtenir de cette Commission, l'autorisation à une fin autre que l'agriculture, sur le lot 5 498 335 du cadastre officiel du Québec, circonscription de Gatineau, dans la municipalité de Kazabazua, pour un chemin d'accès non-exploité totalisant une superficie de 0,9690 hectares;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu à l'unanimité;

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepté cette demande d'autorisation pour des fins autres que l'agriculture pour le lot 5 498 335 visé(s) par la demande l'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, du cadastre officiel du Québec, circonscription de Gatineau, dans la municipalité de Kazabazua.

ADOPTÉE

2022-08-188

6.2

CLÔTURE MITOYENNE

ATTENDU QU'une demande reçue à la municipalité en date du 7 juillet 2022 concernant la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen en vertu de l'article 1002 du Code civil;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont examiné individuellement la demande et la planification de la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu;

QUE le conseil autorise les dépenses associées à la clôture dès la réception d'une estimation du coût de la main-d'œuvre et des matériaux, que la clôture soit construite sur la ligne de lot entre les deux propriétés soit le 360 Route 105 cadastre 5 497 738 et cadastre 5 497 740, que les matériaux sont conformes au règlement en vigueur de la municipalité, qu'une demande de permis auprès de la municipalité et que 50% de la facture fournie à la municipalité sera payée une fois les travaux terminés. Le tout conformément à l'article 1002 du Code civil.

Paul Chamberlain s'abstient.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2022-08-189

7.1

PERO - PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME EN OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE PERO planifie des sentiers pédestres de la Vallée-de-la-Gatineau, randonnée, course en forêt;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des projets de développement et que PERO est une source d'aide dans le développement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu;

QUE le conseil réserve un budget de 2 000 \$ pour obtenir dans le futur les services de PERO (Pôle d'Excellence en récréotourisme en Outaouais).

ADOPTÉE

2022-08-190
7.2

18 000 BTU CLIMATISEUR – POMPE À CHALEUR

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Craig Gabie
et résolu;

2022-09-207
Résilier

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour l'installation de 18 000 BTU climatiseur – pompe à chaleur de marque Senville à un coût de ± 3 500 \$ plus les taxes applicables incluant l'installation. L'installation est destinée à la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

8. VARIA

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

10.


CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h30.

Président

Secrétaire

Robert Bergeron,
Maire



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».